

# L'APTS EN NÉGO

## **DÉPÔT DES OFFRES PATRONALES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX** *Rien pour attirer et retenir le personnel dont le réseau a tant besoin*

Les offres déposées avant le congé des fêtes par le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) n'ont rien d'encourageant pour la suite des négociations entourant le renouvellement de notre convention collective. Si les représentants patronaux ont réitéré leur volonté d'en arriver à une entente avant l'échéance du 31 mars 2010, loin de favoriser un règlement rapide, leur position risque d'enliser la négociation dans un long processus difficile pour toutes les parties. De plus, ces offres illustrent l'absence d'une réelle volonté politique de résoudre les problèmes de pénurie de personnel spécialisé au sein du réseau.

Par ses demandes déposées en octobre, l'APTS avait pressé les autorités du réseau de la santé et des services sociaux de recruter plus de personnel technique et professionnel en santé et de retenir celui qui est en place pour éviter les surcharges de travail qui mènent trop souvent à l'épuisement professionnel. Or, plutôt que de s'attaquer à la source des problèmes de santé de son personnel, la partie patronale songe à réduire les prestations d'assurance salaire et le nombre de congés de maladie!

## **CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE**

Depuis plusieurs années, les centres hospitaliers et les centres de santé et de services sociaux n'arrivent pas à recruter suffisamment de diplômés collégiaux et universitaires pour occuper un nombre grandissant d'emplois en état de pénurie chronique. Cette situation ne touche pas seulement les infirmières, mais aussi, dans des proportions tout aussi inquiétantes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les technologues en radiologie et les audiologistes, pour ne nommer que quelques-unes des professions en pénurie exercées par des membres de l'APTS. Mais le pire est à venir.

Au Québec, le nombre annuel de départs à la retraite, dans le réseau, devrait atteindre son maximum en 2012 et s'y maintenir jusqu'en 2020. Ainsi, au cours de la prochaine convention collective, des milliers de personnes salariées quitteront pour la retraite et nos membres n'échappent pas à cette réalité. Déjà, dans certains services, il ne se passe pas un mois sans qu'une retraite ne soit annoncée.

## **LE PASSÉ GARANT DE L'AVENIR?**

L'expérience des départs massifs à la retraite, liée à un exercice prétendu d'assainissement des finances publiques dans les années 1990, nous a donné un avant-goût des difficultés auxquelles le réseau peut être confronté lorsqu'un nombre critique de ressources expérimentées quitte en un court laps de temps. À la lumière de cette fâcheuse expérience et compte tenu des prévisions alarmantes dont nous disposons, n'y a-t-il pas urgence d'agir?

À défaut de retenir les ressources actuelles et d'en attirer de nouvelles, il y a fort à parier que l'incapacité du secteur public de dispenser des services en quantité et en qualité suffisantes sera comblée, avec empressement, par le gourmand secteur privé. L'APTS estime que le gouvernement fait fausse route en laissant le privé se tailler une telle place et préconise plutôt des solutions publiques pour contrer les pénuries actuelles et à venir.

## **LE PASSÉ GARANT DE L'AVENIR? (SUITE)**

Le problème de pénurie est bien connu et l'APTS est déjà, depuis un bon moment, en mode « solutions ». Dans le cadre de cette période de négociation, elle a rédigé ses demandes syndicales dans la perspective de renforcer l'attraction exercée par les emplois dans le réseau public et de freiner l'exode d'un nombre croissant de personnes salariées vers le secteur privé. Il ne s'agit pas de revendications exprimées dans le seul intérêt de ses membres. En effet, comme le système public fait mieux et coûte moins cher, les patients, les employeurs et les contribuables ont tout à gagner en investissant pour l'améliorer.

Pour rendre les emplois du réseau plus attrayants, l'APTS exige des mesures visant la conciliation travail-famille et notamment plus de souplesse pour aménager les horaires de travail en fonction des contraintes vécues par ses membres, qui sont à 85 % des femmes, souvent responsables d'enfants et de parents vieillissants. Elle demande également au gouvernement de mieux reconnaître les responsabilités professionnelles supplémentaires assumées par certains groupes de salariés, ainsi qu'une compensation pour les personnes dont le travail implique des inconvénients importants.

### **POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES ET DES INCONVÉNIENTS**

Les déclarations publiques de nos gouvernants font régulièrement référence à l'expertise des personnes salariées du secteur de la santé et des services sociaux et à leur rôle essentiel au bon fonctionnement du réseau. Alors pourquoi leurs actes ne reflètent-ils pas ces paroles quand vient le temps de reconnaître et d'encourager cette expertise?

Au sein du réseau, le personnel professionnel et technique reçoit bien peu en termes de respect de l'autonomie professionnelle, de développement des compétences et de perfectionnement en cours de carrière. Pour créer des conditions propices à l'amélioration et au maintien de ces compétences, l'APTS demande notamment l'augmentation des budgets alloués aux établissements pour le développement des ressources humaines qui font actuellement cruellement défaut. Elle réclame également le remboursement du coût des formations exigées par les différents ordres professionnels auxquels ses membres ont l'obligation d'adhérer.

Aussi, l'APTS demande l'ajout, dans la convention collective, de dispositions relatives au transfert des connaissances entre pairs, tels le mentorat et l'enseignement aux stagiaires. De plus, elle réclame des dispositions relatives aux personnes salariées détentrices d'expertises particulières et d'autres pour les personnes qui participent à des projets spéciaux.

Enfin, il est difficile d'inciter des employés à exercer un travail comportant des difficultés particulières qui ne sont pas adéquatement compensées. L'APTS demande donc, pour ses membres, un dédommagement pour les inconvénients associés au travail de soir, de nuit, durant les fins de semaine et les congés fériés ou encore pour intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes psychiatriques.

Ces différentes demandes sectorielles formulées par l'APTS l'automne dernier visent à rendre le réseau plus attrayant pour le personnel qui y travaille actuellement ou qui pourrait s'y joindre. Or, selon les offres patronales déposées le 17 décembre dernier, il semble que le gouvernement ne fasse pas la même lecture de la situation.

Pourtant, en cette période critique pour l'avenir de notre système de santé, il faut se donner les moyens, dans l'intérêt des personnes qui y travaillent, mais surtout dans celui des patients qu'il dessert, de traverser la crise. De ce point de vue et contrairement à ce que certains experts tentent de nous faire croire, les intérêts syndicaux et ceux de la population, loin de s'opposer, se rejoignent.

Dans les prochains mois et compte tenu de l'ambitieux échéancier établi pour cette période de négociation, l'APTS et le CPNSSS vont tenir plusieurs rencontres afin d'éclaircir leurs positions et d'en arriver à un règlement négocié. Nous vous tiendrons régulièrement informés des développements dans ce dossier. Entre-temps, pour plus d'information au sujet de la négociation, consultez la ligne Info-Négo au 450 670-5396 ou au 1 800 263-4469 ainsi que notre site Internet à l'adresse suivante : [www.aptsq.com](http://www.aptsq.com).